

**« Fantômes sur
l’ultragauche » : huit
étudiants mis en examen
pour avoir testé des
explosifs dans les tunnels
parisiens**

Thomas Diquattro

Thomas Diquattro
« Fantômes sur l’ultragauche » : huit étudiants mis en
examen pour avoir testé des explosifs dans les tunnels
parisiens
13 août 2026

extrait le 15 aout 2026 du *Parisien*

bibliotheque-anarchiste.com

13 août 2026

Table des matières

Pétards reliés et cocktails molotov	3
Les suspects relâchés contre l’avis du parquet . . .	4

Ce sont sept jeunes au sortir de l'adolescence. Des « étudiants engagés politiquement », nous dit-on. Un par un, les voilà qui ressortent de cette salle de la chambre de l'instruction de Paris, un large sourire en travers du visage. Ils sont libres. Parents et amis les enlacent, parfois en larmes. Il est 17 heures passées, ce mercredi 12 août, et le stress d'une journée sous tension laisse place au soulagement. Aucun n'ira en prison aujourd'hui.

Certains s'y étaient pourtant préparés, amenant un sac avec leurs affaires. Il faut dire que les infractions dont ils doivent répondre sont graves : association de malfaiteurs, détention et transport de produit incendiaires en bande organisée. Soit quinze années de prison encourues.

Ces huit jeunes suspects (le dernier comparaît vendredi), âgés de 19 à 28 ans, ont été mis en examen, le 27 juillet dernier, au tribunal de Paris. Tous sont soupçonnés d'avoir fomenté une attaque à l'aide d'engins explosifs contre la police italienne, en marge d'un rassemblement à la frontière contre un projet très décrié. Celui du chantier ferroviaire Lyon-Turin.

Le groupe de jeunes militants (six hommes, deux femmes), présenté comme proche de l'ultragauche, se serait ainsi entraîné pendant plusieurs jours au maniement de ces explosifs, à l'intérieur des tunnels de la Petite Ceinture, à l'est de Paris. Jusqu'à leurs interpellations simultanées, le 23 juillet, peu avant la manifestation.

Pétards reliés et cocktails molotov

Ce jour-là, c'est la BRI et la brigade criminelle qui vont les déloger, à la faveur d'une très lourde mobilisation de moyens. Tout est parti d'une information glanée par la DRPP, la direction du renseignement de la préfecture de police de Paris. Depuis plusieurs jours, le service suit la bande à la trace. Filature, bornage téléphonique... Les militants se réuniraient dans des tunnels discrets de la Petite Ceinture, cette ancienne ligne de chemin de fer encerclant la capitale. Là où la nature a repris ses droits.

Par petit groupe, l'équipe s'entraînerait au maniement des explosifs, entre pétards reliés et engins incendiaires à lancer de type cocktail Molotov. Chacun avec un rôle précis, du chef des opérations au responsable de la logistique... La bande mûrit alors un projet bien précis selon la police : utiliser ces explosifs contre les forces de l'ordre dans le Val de-Suse.

C'est là, dans les Alpes piémontaises, qu'une mobilisation doit réunir les opposants au projet ferroviaire Lyon-Turin, le 25 juillet, à l'appel du mouvement No TAV. Depuis trois décennies, des voix s'élèvent contre un chantier titanesque de 57 km de tunnel, qualifié d'onéreux (12 milliards) et de très néfaste pour l'environnement. Le 25 juillet, comme par le passé, des heurts éclatent entre forces de l'ordre italiennes et militants. D'après les médias transalpins, des « blacks blocks » se sont joints au mouvement. 120 carabiniers sont blessés.

À Paris, les policiers ont cette conviction : les huit apprentis manieurs d'explosifs s'étaient préparés pour être de la partie. Et comptaient utiliser leurs savoir-faire contre les policiers à la frontière. L'opération de la Crim les en a empêchés.

Les suspects relâchés contre l'avis du parquet

La garde à vue des suspects durera quatre jours, avant leur présentation à un juge, le 27 juillet. En parallèle, chaque logement est perquisitionné. Résultat ? Un bidon vide, quelques pétards en vente libre, des feux d'artifice, ainsi que des tracts syndicaux ou de manifestations pro-LGBT. Les autorités considèrent les suspects comme membres de Que la fac (QLF), un mouvement étudiant autonome. L'un des mis en examen dénonce « un acharnement contre notre génération. On a été traités comme un groupe terroriste »

Convaincu de l'imminence d'une action violente coordonnée, le parquet de Paris a réclamé leur placement en détention provisoire, passant outre le juge d'instruction pour saisir directement un juge des libertés et de la détention (JLD). Mais le même juge a refusé de statuer sur leur sort, manifestement peu convaincu de la dangerosité des suspects, qui sont donc sortis libres du tribunal et ont été placés sous contrôle judiciaire. Le parquet de Paris a néanmoins décidé d'insister en faisant appel, d'où cette audience du 12 août. Avec le même résultat : libres.

« Cet entêtement du parquet est difficilement compréhensible devant un dossier aussi creux. Les différents juges saisis avaient pourtant remis les choses à leur place », tance Me Youri Krassoulia, l'un des avocats en défense. Pendant que sa consoeur, Me Aïnoha Pascual, pointe la mobilisation de « moyens antiterroristes pour des fantasmes sur l'ultra-gauche ». La majorité des suspects, inscrits à l'université, n'ont pas de casier judiciaire.

L'enquête sur cette présumée bande de malfaiteurs se poursuit désormais sous la forme d'une information judiciaire. Elle devra déterminer si, oui ou non, les suspects ont bien fomenté une attaque ciblée par-delà les Alpes, au cœur de l'été.